

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
DE**

BRUGNY-ABLOIS-VINAY

1, Place du Général de Gaulle
51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS



**BRUGNY-
VAUDANCOURT**



**SAINT MARTIN
D'ABLOIS**



VINAY

Réunion du 18 mai 2021

ORDRE DU JOUR

1. Refacturation des masques
2. Validation des avenants du couvreur
3. Validation des avenants du charpentier
4. Demande de subvention DETR
5. Transfert de crédit (réduction dépense imprévue)
6. Questions diverses

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU SISCOBAVI DU 12 FEVRIER 2021

Etaient présents :

Membres de la commune de Saint Martin d'Ablois :

Mr DUPONT Benoît (Pouvoir de Mme LEBEAU) , Mr THOMAS Lemercier (suppléant Mme FONTANESI)

Membres de la commune de Brugny- Vaudancourt :

Mr LIAGRE Antoine, Mr LEJEUNE André, Mmes JUSTINE-CANIVEZ Isabelle, OUDART Elise,

Membres de la commune de Vinay :

DECARRIER Florence, Mr GAUTRON Rodolphe, Mr LECOMTE Jérémy, Mr Eric FILAINE

Membres absents excusés :, *Mme Maryline THIEBAUT, Mme LEBEAU Emilie-Sophie (pouvoir à Mr DUPONT), Mme FONTANESI Catherine , Mr BANCHET Alain, Mme COLLIN Josiane*

Ouverture de la séance à 18h50

Mme JUSTINE-CANIVEZ Emilie-Sophie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par l'Assemblée.

1. Refacturation des masques

Bien que la fourniture des masques soit à la charge des parents, le SYSCOBAVI a fourni depuis la rentrée 50 masques pour différentes raisons : oubli, masque cassé, les enfants mangent l'intérieur du masque etc.

Le SISCOBAVI, après en avoir délibéré par : à l'unanimité

- **De ne pas faire payer les masques de dépannage**
- **De faire un courrier aux parents pour rappeler les règles**

2. Validation des avenants lot 4 couverture étanchéité

Devis N° 21049923 : 8 983.98€ HT

- isolation en toiture de 300 mm au lieu de 130 mm : (pour information une moins-value de 7 272€ au lot plâtrerie)

Devis N° 21049923 : 5 530,46€ HT

- 1 469.44 € HT : Isolation des murs coupe-feux qui dépassent de la toiture
- 2 696.86 € HT : Modification de la sous-face du préau (passage en panneaux acoustiques) , modification des chéneaux et raccordement avec l'ancienne toiture
- 1 364.16 € HT Voligeage de support pour couverture zinc pour la modification de toiture existante qui va se rejeter sur la toiture de l'extension arrière (était au lot charpente mais ils ont décliné en accord avec la MO, ce poste n'a donc pas été chiffré)

Proposition d'un avenant N°1 pour un montant de 14 514.44 € HT, 17 417,34 € TTC

Le SISCOBAVI, après en avoir délibéré par : à l'unanimité

- **Valide l'avenant N° 01 pour le lot 04 Couverture étanchéité**
- **Autorise le président à signer l'avenant**

3. Validation des avenants lot 3 Charpente Bois

Devis N° 21RC163A : 7 317.61 € HT

- -555.94 € HT Moins-value sur chéneau encaisse
- 1 415.61 € HT Charpente pour toiture zinc extension arrière
- 3 741.85 € HT Potelet et sablière bois sur préau (à la place de béton)
- 2 715.84 € HT Reprise de fixation de 16 poteaux sur coursive existante

Proposition d'un avenant N°1 pour un montant de 7 317.61 € HT, 8 780.83 € TTC

Le SISCOBAVI, après en avoir délibéré par : à l'unanimité

- **Valide l'avenant N° 01 pour le lot 03 Charpente Bois**
- **Autorise le président à signer l'avenant**

4. Demande de subvention DETR

Une demande subvention DSIL a été déposée pour : (voir détail CR du 18/03/2021)

- Installation du Chauffage réversible dans les classes existantes
- Remplacer les luminaires existants par du luminaire LED
- Mise en conformité électrique
- Remplacement des luminaires couloir existant (luminaire HS et risque de feux)
- Rénovation de la chaufferie

Nous avons reçus un refus pour non éligibilité du Syndicat du fait qu'il n'a pas une fiscalité propre (le syndicat ne collecte pas d'impôt)

5. Transfert de crédit

Erreur sur le compte 022 dépense imprévu d'un montant de 34 850.27 (on ne peut pas dépasser un pourcentage du montant du total budget)

- On enlève 4 082.27€ du compte 022 dépenses imprévus
- On ajoute 4 082.27€ au compte 615221 entretiens de bâtiment (ancien montant 13 258€)

Le SISCOBAVI, après en avoir délibéré par : à l'unanimité

- **Autorise et valide le transfert de crédit**



Fin de séance 19h40